



Contentieux de societe de credit

Par **ahava**, le **29/07/2008** à **09:18**

Bonjour, je ne suis pas sure d'être à la bonne place pour cette question, désolée!rnj'ai un souci avec un organisme de credit a la consommation que j'ai contracté il y à 5 ansrnnous avons tout perdu, jusqu'a l'expulsion de notre domicile et comme nous n'etions plus sovables, tout s'etait arrêtérnnous avons déménagé et nous sommes maintenant en liste rouge et orange pour le telephone, donc logiquement introuvables...rnet depuis hier, ce contentieux a trouvé mon numero!!!rndonc, il n'a pu l'avoir que par des organismes tels que caf ou autres non?rnet si c'est le cas, ce n'est pas légal??rnils me harcelent, laissent des messages tres agressifs et menaçants, j'ai peur qu'ils fassent peur a mes enfantsrnmerci de me dire si j'ai un recours contre ça..rnmerci beaucoup

Par **superve**, le **29/07/2008** à **11:22**

Bonjour, rnrrnLes organismes de recouvrement contentieux, même s'ils disposent d'un titre exécutoire, font souvent appel à des société d'enquêteurs privés qui parviennent à retrouver pas mal d'infos sur les gens en se faisant passer pour l'EDF, la police ou Dieu sait quoi, auprès de voisins, d'amis ou de la famille.rnSinon, si un titre exécutoire a été rendu contre vous, la CAF et les autres organismes sont tenus de fournir ces informations à un huissier de justice qui en ferait la demande au procureur.rnrnConcernant le contenu des messages, s'ils sont vraiment agressifs et menaçant ou si leur fréquence est trop élevée, n'hésitez pas à noter tout cela et adresser leur une lettre en recommandé avec accusé réception, les menaçant d'en informer le procureur de la République.rnrnrnrnBien cordialement.

Par **ahava**, le **29/07/2008 à 11:45**

Ok, merci beaucoup!rnce sont donc bien des filousrnrnIls n'ont pas encore contacté l'huissier, ça fait partie d'une de leurs menaces au tel et sur mon répondeurrnpour le moment, ils disent juste que je devrais avoir peur , qu'ils ne me lacheront pas etc....rnm merci encore, je suis donc persuadée qu'ils ont eu les infos dans l'illégalité,rnsi ils envoient un huissier (j'en doute ça leur coûterait cher) est-ce que je peux dire à ce monsieur que leur façon de me trouver fut illégale?

Par **superve**, le **29/07/2008 à 12:04**

Rebonjour, rnrnAttention, je n'ai fait que vous donner quelques informations sur "certaines" méthodes de "certaines" sociétés de contentieux.rnPeut-être ont-ils demandé à un huissier de faire les recherches pour eux sans que vous ne le sachiez (à condition qu'ils aient un jugement à votre encontre).rnrnD'autre part, comment pourriez-vous prouver l'usage de telles méthodes dans votre affaire ???rnDe plus, cela ne changerait rien quant au rôle de l'huissier.rnrnrnSi la société en question a obtenu à l'époque un jugement à votre encontre, elle peut toujours reprendre son exécution et elle sera dans son bon droit.rnSi l'huissier reçoit le dossier et qu'il reprend l'exécution, cela ne fera qu'augmenter les frais.rnJe vous invite à prendre contact avec la société de crédit et de négocier avec eux un échéancier en vue du solde de cette créance.rnrnBien cordialement.

Par **ahava**, le **29/07/2008 à 17:32**

Oui oui, je ne parle pas de "preuves" mais si je réponds à cet homme, je serai plus assurée.rnen tout cas, jugement il y a eu puisqu'il y a eu saisie et vente des biens pour éponger la dette.nc'est en ça que je ne comprend pas pourquoi ils reviennent à la charge!rn nous avons déjà tout perdu, donc je ne vois pas trop comment ils peuvent encore demander la somme pour laquelle j'ai été saisie....

Par **superve**, le **29/07/2008 à 18:06**

Rebonjour,rnrnLes biens qu'ils ont saisi par le passé n'ont peut-être pas épongé la dette en totalité.rnIls reviennent car ils souhaitent recouvrer leur créance en intégralité.rnIls sont dans leur bon droit.rnrnJe vous invite à négocier un échéancier avec eux au plus vite.rnrnBien cordialement

Par **ahava**, le **29/07/2008 à 19:10**

Ah bon? ok merci du tuyaurnbonne soirée